

**Délibération du 23 Juin 2023**

délibération **N°2023-38 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation de prestations de surveillance annuelle des retombées atmosphériques engendrées par l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 16 juin 2023
- Date de publication : le 30 juin 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 juin 2023 s'est réuni le 23 juin 2023 à 14 h 30 à Saint-Julien-Montdenis, salle polyvalente, chemin des Bourguignons 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 18, Nombre de votants : 22**

**- Etaient présents : 21**

| Collectivité représentée                                                                          | NOM Prénom              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Communauté d'Agglomération Arlysère                                                               | DAL BIANCO Serge        |
|                                                                                                   | VIGUET-CARRIN Françoise |
|                                                                                                   | ZOCCOLO Alain           |
| Communauté d'Agglomération Grand Chambéry                                                         | BENEVEISE Marie         |
|                                                                                                   | BOIX-NEVEU Arthur       |
| Communauté de Communes Cœur de Chartreuse                                                         | BLANQUET Denis          |
| Communauté de Communes de Cœur de Savoie                                                          | VAN STRAATEN Nicolas    |
|                                                                                                   | GIRARD Marc             |
| Communauté de Communes de Haute Tarentaise                                                        | FRAISSARD Jean-Claude   |
| Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette                                                      | TAIN Daniel             |
| Communauté de Communes des Versants d'Aime                                                        | HANRARD Bernard         |
| Communauté de Communes de Yenne                                                                   | BOIRON Laurence         |
| Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) | CECILLE Joël            |
|                                                                                                   | CHEMIN François         |
|                                                                                                   | ROUGEAUX Jean-Pierre    |
|                                                                                                   | SANDFORD Erica          |
|                                                                                                   | SIMON Christian         |
|                                                                                                   | VARESANO José           |

**Délégués participant en visio de droit commun : 3**

DRIVET Jean-Marc ; GRANGE Yves ; BURNIER-FRAMBORET Frédéric

**Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1**

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

**Délégués excusés : 4**

GRILLAUD Laurent ; RAUCAZ Christian ; DANIS Georges ; SPIGARELLI Lucien

**Délégués absents : 13**

THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; BADIN Benoît

## Délibération du 23 Juin 2023

délibération N° 2023-38 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation de prestations de surveillance annuelle des retombées atmosphériques engendrées par l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets**

Monsieur François CHEMIN, Vice-Président en charge de l'UVETD, rappelle qu'en application de l'Arrêté du 03 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux, et complété par l'Arrêté Préfectoral du 01 décembre 2011, l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets a obligation de mettre en place un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement.

A ce titre, chaque année, Savoie Déchets fait plus particulièrement analyser sur les différentes matrices retenues dans le Plan de Surveillance Environnemental (retombées atmosphériques et lichens) les concentrations en dioxines et furanes, en métaux lourds ainsi qu'en PCB Dioxine-Like, et fait suivre leur évolution dans le temps.

L'actuel accord-cadre à bons de commande arrive à échéance ; aussi, pour répondre au besoin de ces contrôles annuels, il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique en vue de la passation et la conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commande.

Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire à lot unique sans engagement minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 160 000 € HT, conclu pour une durée de quatre (4) ans.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

**Vu** les statuts de Savoie Déchets ;

**Vu** la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** le lancement de la consultation pour la réalisation de prestations de surveillance annuelle des retombées atmosphériques engendrées par l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets.

**Article 2 : autorise** la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,  
Arthur BOIX-NEVEU

La Présidente,  
Marie BENEVOISE

